

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(8 mai 2017)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 8 mai 2017 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Sonia Quirion
Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Bégin. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

118-05-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

119-05-2017

3.1 - Séance régulière du 3 avril 2017

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 3 avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

120-05-2017

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à avril 2017 totalisant 101 060,86\$ (Folio 350188) et 14 924,05 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 10313 à # 10374 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de avril 2017

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'avril 2017 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 30 avril 2017, lequel a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois d'avril 2017.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion / Règlement 262-164A-2017

Le conseiller Richard Bolduc donne avis qu'un règlement 262-164A-2017 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser une dérogation en zone inondable 0-20 ans pour la construction d'une dalle de béton pour une patinoire extérieure sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

121-05-2017

6.2 - Adoption / Projet de règlement numéro 262-164A-2017 modifiant le règlement de zonage

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 262-164A-2017.

RÈGLEMENT NO 262-164A-2017 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser une dérogation en zone inondable 0-20 ans pour la construction d'une dalle de béton pour une patinoire extérieure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Bourque et résolu unanimement que le projet de règlement 262-164A-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

122-05-2017

6.3 - Déterminer la date de la consultation publique / Règlement numéro 262-164A-2017 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU que le projet de règlement 262-164A-2017 modifiant le règlement de zonage a été adopté par la résolution no 121-05-2017;
ATTENDU que la Loi prévoit qu'une consultation publique doit être tenue pour l'adoption de modifications au règlement de zonage;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 juin 2017 à 19 h 00 sur ledit projet de règlement.

123-05-2017

6.4 - Demande de dérogation mineure 2017-01

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été acheminée à la Municipalité par M. Thomas-James Veilleux, propriétaire du 3522, 2e Avenue à Notre-Dame-des-Pins, propriété formant un terrain d'angle avec la 36e Rue;
ATTENDU que la demande consiste à permettre l'implantation d'une haie de cèdre à 30 centimètres de la ligne de lot du terrain du demandeur alors que la

distance prescrite au règlement de zonage est de 2 mètres;
ATTENDU que le projet du propriétaire peut être réalisé en respectant la réglementation en vigueur de sorte que le conseil estime qu'il n'y a pas de préjudice sérieux pour le demandeur au sens de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal n'accorde pas la dérogation mineure demandée pour l'implantation d'une haie de cèdre au 3522, 2e Avenue à 30 cm de la ligne de propriété puisque son implantation est possible en respectant la réglementation en vigueur.

124-05-2017

6.5 - Demande de dérogation mineure 2017-02

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été acheminée à la Municipalité par M. Bernard Gilbert, propriétaire du 86, 26e Rue à Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que la demande consiste à permettre l'implantation d'un garage privé contigu au bâtiment principal comme usage complémentaire à un usage résidentiel ayant une hauteur dépassant de 4 pieds (1,33 m) la hauteur du bâtiment principal alors que la réglementation actuelle stipule que la hauteur maximale doit être celle du bâtiment principal;

ATTENDU que le projet du propriétaire peut être réalisé en respectant la réglementation en vigueur de sorte que le conseil estime qu'il n'y a pas de préjudice sérieux pour le demandeur au sens de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal n'accorde pas la dérogation mineure demandée puisque le respect de la hauteur maximale permise au règlement de zonage pour l'implantation d'un garage peut être respecté.

125-05-2017

6.6 - Modification de la dérogation mineure 2015-02 Excavation Notre-Dame inc.

ATTENDU qu'une dérogation mineure a été accordée pour le futur projet intégré de la 24e Rue du promoteur Excavation Notre-Dame inc. le 6 juillet 2015 par la résolution no. 167-07-2015;

ATTENDU que le plan de lotissement du projet initialement présenté a été légèrement modifié (minute 11 395 modifiée le 2 mai 2017);

ATTENDU que les dérogations à la réglementation municipale d'urbanisme demeurent les mêmes ou sont réduites dans ce nouveau projet (minute 11 395 modifiée le 2 mai 2017);

ATTENDU qu'une nouvelle résolution est nécessaire pour reconduire l'acceptation des dérogations mineures accordées par le conseil le 6 juillet 2015;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer les dérogations mineures suivantes pour le projet intégré de la futur 24e Rue (minute 11 395 modifiée le 2 mai 2017):

- Allée véhiculaire d'une largeur de 8,5 mètres au lieu de 15 mètres;
- Marges arrières de 7,32 mètres pour les bâtiments 3 et 4, de 6,61 mètres pour le bâtiment 6 et de 7,24 mètres pour le bâtiment 7 alors que la norme prescrite est de 7,5 mètres.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 45. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 20 h 20.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

126-05-2017

8.1 - Balayage des rues

ATTENDU qu'une seule proposition a été reçue pour le balayage des rues au balais mécanique avec brosse de côté;

ATTENDU que la proposition reçue provient de Giroux et Lessard au tarif horaire de 125 \$;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat du balayage des rues de la Municipalité au balai mécanique à Giroux et Lessard au tarif horaire de 125 \$.

127-05-2017

8.2 - Approbation du document d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de bandes et d'équipements pour patinoire extérieure

ATTENDU le nouveau document d'appel d'offre pour la fourniture et l'installation de bandes et d'équipements pour patinoire extérieure du 25 avril 2017 de Les architectes Odette Roy et Isabelle Jacques; ATTENDU les modifications apportées au document afin de faire réduire les coûts du projet sous la limite du 100 000 \$ afin de respecter les règles d'adjudication d'un appel d'offre sur invitation; ATTENDU que les soumissions devront être transmises avant 10 h 00 le 30 mai 2017; ATTENDU que l'ouverture publique des soumissions aura lieu à 10 h 05 le 30 mai 2017;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le document d'appel d'offre pour la fourniture et l'installation de bandes et d'équipements pour patinoire extérieure du 25 avril 2017 de Les architectes Odette Roy et Isabelle Jacques.

128-05-2017

8.3 - Traitement des boues de l'usine d'épuration

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins fait effectuer la vidange et le traitement des boues de la station d'épuration par l'usine de Ville de Saint-Joseph; ATTENDU que depuis 2013 la Ville de Saint-Joseph nous offre de disposer de nos boues selon une tarification proportionnelle à la siccité des boues mesurées; ATTENDU que la siccité de nos boues sera mesurée par la prise d'un échantillon prélevé lors de chaque transport à l'usine d'épuration de Saint-Joseph; ATTENDU que les frais d'analyse (environ 15\$/échantillon) seront payables par notre municipalité; ATTENDU que le prix au m³ vidangé augmente de 1\$ comparativement à 2016;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente proposée par la Ville de Saint-Joseph aux conditions ci-dessus énumérées et selon la tarification proportionnelle à la siccité des boues mesurées selon le tableau suivant :

Pourcentage de siccité moyen	Prix au m³ vidangé pour 2017
0.5% à 3.99%	51,00 \$ du mètre cube
4.00% à 5.99%	57,00 \$ du mètre cube
6.00% à 7.99%	63,00 \$ du mètre cube
8.00% à 9.99%	69,00 \$ du mètre cube
10.00% à 11.99%	74,00 \$ du mètre cube

129-05-2017

8.4 - Approbation du document d'appel d'offre pour la réhabilitation des conduites d'égout sanitaire de la 1re Avenue sud et de la 30e Rue

ATTENDU le document d'appel d'offre pour la réhabilitation des conduites d'égout sanitaire de la 1re Avenue sud et de la 30e Rue du 11 mai 2017 produit par le service du génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan; ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres;

ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indication contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission; ATTENDU que le montant total estimé des travaux est supérieur à 100 000 \$;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le présent document d'appel d'offres pour réaliser la réhabilitation des conduites d'égout sanitaire de la 1re Avenue sud et de la 30e Rue soit adopté; QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme étant la responsable du présent appel d'offres; QUE l'appel d'offres soit affiché sur le site du SÉAO; QUE la clôture de l'appel d'offre soit le 30 mai 2017 à 10 h 00.

130-05-2017

8.5 - Octroi du contrat pour les services de laboratoire pour la dalle de béton

ATTENDU que des services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pendant la construction de la dalle de béton pour la patinoire extérieure sont requis; ATTENDU que la Municipalité a reçu une proposition d'Englobe pour la réalisation du mandat tel que spécifié par WSP, concepteur et surveillant des travaux;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pendant la construction de la dalle de béton de la patinoire extérieure à Englobe pour un montant estimé de 3 103,65 \$, avant les taxes applicables.

9 - QUESTIONS DIVERSES

131-05-2017

9.1 - Demande introductive d'instance en jugement déclaratoire, en dommages et intérêts et ordonnance - nomination de notre procureur

ATTENDU la demande introductive d'instance en jugement déclaratoire, en dommages et intérêts et ordonnance signifiée le 20 avril 2017 à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins ainsi qu'à M. Hugues Poulin, inspecteur municipal dans le dossier 350-17-000048-176; ATTENDU que la Municipalité doit nommer un procureur pour défendre ses intérêts et ceux de M. Poulin dans ce dossier;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Morency Avocats pour représenter la défense de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins ainsi que de M. Hugues Poulin, inspecteur municipal face à la demande introductive d'instance en jugement déclaratoire, en dommages et intérêts et ordonnance de la demanderesse Garage Daniel Lessard inc.

132-05-2017

9.2 - Modification de la politique d'aide au loisir individuel

ATTENDU que la politique d'aide au loisir individuel doit être modifiée afin d'y inclure l'article 3,4 portant sur les droits d'accès exigés par la ville de Saint-Georges;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la politique d'aide au loisir individuel en incluant le paragraphe suivant à l'article 3,4 Droits d'accès :

"Il s'agit de frais supplémentaires exigés aux non-résidents pour avoir accès aux bâtisses et terrains de la ville de Saint-Georges qui sont utilisés par des organismes mineurs (ex : soccer mineur, baseball mineur, hockey mineur, scouts, etc.). Ces frais sont admissibles lorsque la Municipalité ne dispose pas d'installations comparables et que l'activité soumise réponde à la définition du paragraphe 3.3 ci-dessus."

133-05-2017

9.3 - Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
 ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
 ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
 ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
 ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
 ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
 ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité de proclamer Notre-Dame-des-Pins municipalité alliée contre la violence conjugale.

134-05-2017

9.4 - Clic Revenu - gestion des accès électroniques

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Jeanne Bouchard, secrétaire-trésorière adjointe (884) soit autorisé à :

- consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la Municipalité à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE la Municipalité accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

135-05-2017

9.5 - Embauche des employés au camp de jour

ATTENDU les postes à combler au camp de jour municipal 2017;
 ATTENDU le processus d'embauche effectué;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche des personnes suivantes pour combler les postes nécessaires pour le camp de jour municipal 2017 :

- Sophie Pomerleau, monitrice,
- Anne-Sophie Lapointe, monitrice,
- Ann-Sophie Poulin, monitrice,
- Pierre-Alexandre Lapointe, moniteur,
- Carol-Ann Veilleux, responsable au service de garde,

- Marie-Ève Gosselin, accompagnatrice,
selon l'échelle salariale en vigueur pour le poste d'animateur du camp de jour.

136-05-2017

9.6 - Modification d'un numéro civique sur le rang St-Joseph

ATTENDU que la résidence ayant présentement le numéro civique 2900, rang St-Joseph est située sur le côté du rang dont les numéros civiques des immeubles sont impairs;
ATTENDU que le numéro civique devra être modifié par un numéro impair afin de faciliter le travail des véhicules d'urgence qui pourraient avoir à se rendre à cette résidence;
ATTENDU que la résidence étant desservi par le bureau de poste de Beauceville, Postes Canada a octroyé à cet immeuble une adresse postale différente de l'adresse de l'immeuble, soit le 653, rang St-Joseph;
ATTENDU que la Municipalité a offert au propriétaire de faire une demande à Postes Canada afin que l'adresse postale octroyée à cet immeuble corresponde au numéro civique octroyé par la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, soit 2901, rang St-Joseph;
ATTENDU que le propriétaire désire conserver l'adresse postale actuellement utilisé, soit le 653, rang St-Joseph;
ATTENDU que la Municipalité a avisé M. Martin Landry, propriétaire, qu'il serait préférable pour les services d'urgence qu'il inscrive sur sa résidence, son nouveau numéro civique donné par la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, soit 2901;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit modifié le numéro civique 2900, rang St-Joseph pour le numéro civique 2901, rang St-Joseph;
QUE la Municipalité fasse le changement d'adresse auprès de la MRC et du service 911.

137-05-2017

9.7 - Demande du comité de sauvegarde du pont couvert (fête au vieux pont) - photocopies, commandite financière et ressources humaines

ATTENDU la demande d'aide financière adressée à la Municipalité pour la tenue de la journée familiale lors de la Fête au vieux pont 2017 par le Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault;
ATTENDU la demande pour bénéficier de l'aide de 5 moniteurs du terrain de jeux pour la surveillance des jeux gonflables, le samedi, de 11 h à 16 h;
ATTENDU la demande pour réaliser l'impression noir et blanc de 200 feuilles recto-verso du plan de commandite;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroiera une somme de 2500 \$ au Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault pour la tenue de la journée familiale lors de la Fête au vieux pont;
QUE la Municipalité fournira des moniteurs du terrain de jeux pour la surveillance des jeux gonflables, le samedi 12 août de 11 h à 16 h, selon la disponibilité des moniteurs;
QUE la Municipalité procédera à l'impression noir et blanc de 200 feuilles recto-verso du plan de commandite.

138-05-2017

9.8 - Bail commercial pour la bibliothèque

ATTENDU la proposition de bail commercial de M. Carl Leblond, propriétaire de l'immeuble situé au 2755, 1^{re} Avenue abritant le local de la bibliothèque municipale Le Signet;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE mandater M. Pierre Bégin, maire et Mme Dominique Lamarre, directrice générale afin de signer le bail commercial pour le local utilisé par la bibliothèque municipale avec les correctifs demandés, pour une somme mensuelle de 833,33 \$ plus taxes, soit 958,12 \$;

QUE le bail a une durée totale de 17 mois commençant le 5 avril 2017 et se terminant le 5 septembre 2018.

139-05-2017

9.9 - Avis préliminaire - prolongement de la 37e Rue

ATTENDU la demande d'avis préliminaire reçue d'Excavation Notre-Dame inc. pour le prolongement de la 37e Rue; ATTENDU que la pression d'eau dans ce secteur serait inférieure à la pression de 40 lbs recommandée par le ministère de l'Environnement; ATTENDU que les normes du bâtiment exigent un minimum de 20 lbs de pression;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'obtenir l'avis du service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan sur la pression d'eau de ce secteur afin de compléter l'analyse du projet de prolongement de la 37e Rue présenté.

140-05-2017

9.10 - Contribution à des fins de parc - lotissement 24e Rue

ATTENDU la demande de lotissement effectuée par Excavation Notre-Dame inc. pour la subdivision du lot no. 3 628 974; ATTENDU que cette demande est assujettie à l'article 5.6 Contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels du règlement de lotissement; ATTENDU que la somme versée doit être équivalente à 2% de la valeur uniformisée du terrain inscrit au rôle d'évaluation; ATTENDU que la valeur uniformisée au rôle d'évaluation du lot no. 3 628 974 est de 33 660 \$;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la contribution à des fins de parcs demandée à Excavation Notre-Dame inc. pour le lotissement du lot no. 3 628 974 est de 673,20 \$.

141-05-2017

9.11 - Ajout d'un 7e bâtiment au projet intégré de la 24e Rue

ATTENDU que le projet intégré de la 24e Rue présenté par Excavation Notre-Dame inc. (plan projet de lotissement minute 11 395 modifiée le 2 mai 2017) comporte 7 bâtiments principaux; ATTENDU qu'en vertu du paragraphe g) de l'article 3.6 Dispositions applicables à un projet intégré du règlement de zonage 164-2007, un projet intégré est limité à 6 bâtiments principaux; ATTENDU qu'en vertu du paragraphe g) de l'article 3.6 Dispositions applicables à un projet intégré du règlement de zonage 164-2007, il est toutefois possible d'excéder la limite de 6 bâtiments principaux pour le projet d'ensemble, à la condition que le plan projet de morcellement fasse l'objet d'une autorisation par le conseil municipal;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le projet intégré de la 24e Rue présenté par Excavation Notre-Dame inc. (plan projet de lotissement minute 11 395 modifiée le 2 mai 2017) comportant 7 bâtiments principaux.

142-05-2017

9.12 - Acceptation de la 24e Rue (Minute 11 476, 10 avril 2017)

ATTENDU le plan projet de lotissement (minute 11 395 modifiée le 2 mai 2017) présenté par Excavation Notre-Dame inc. créant la 24e Rue;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan projet de lotissement (minute 11 395 modifiée le 2 mai 2017) créant la 24e Rue.

143-05-2017

9.13 - Inspection télévisée, inspection à la fumée et mesure de débit - conduites égout sanitaire

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à une campagne d'inspection de conduites d'égout et de mesures de débits dans le cadre de la réalisation de son plan de gestion des débordements; ATTENDU le document d'appel d'offre préparé par WSP inc. du 8 mai 2017; ATTENDU que la clôture de la réception des soumissions est prévue le 30 mai

2017 à 10 h 00;

ATTENDU que cet appel d'offre est sur invitation puisque les coûts estimés des travaux se situent entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le document d'appel d'offre du 8 mai 2017 préparé par WSP inc.;

DE faire parvenir cet appel d'offre aux trois entreprises proposées par WSP inc.

144-05-2017

9.14 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018

ATTENDU que des travaux d'amélioration du réseau routier municipal sont nécessaires dans la Municipalité;
ATTENDU que des travaux seront effectivement faits dans la Municipalité;
ATTENDU que des subventions peuvent être obtenues par la Programme d'Aide et d'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM);
ATTENDU que la demande doit être soumise au député provincial de notre circonscription électorale;
ATTENDU que les travaux seront exécutés conformément au programme sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité autorise la directrice générale à déposer une demande auprès du député de Beauce-Sud afin d'obtenir une aide financière selon le Programme d'aide et d'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

145-05-2017

9.15 - Modification à l'entente conclue avec Excavation Notre-Dame inc. pour la création de la 24e Rue

ATTENDU l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet de prolongement des services de la 24e Rue entre Excavation Notre-Dame inc. et la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins signée le 18 janvier 2017;
ATTENDU que le deuxième paragraphe de l'article 4 de cette entente doit être modifiée afin de faire référence au nouveau plan de lotissement réalisé par Francis Carrier, arpenteur-géomètre (plan projet de lotissement minute 11 395 modifiée le 2 mai 2017) puisque ce plan remplace celui préparé par Pier-Olivier Morin d'EcceTerra Arpenteurs-géomètres SENCRL, portant le numéro 45 de ses minutes et daté du 4 décembre 2015;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le deuxième paragraphe de l'article 4 de cette entente soit remplacé par ce qui suit, savoir :
"Ce plan, préparé par Francis Carrier, arpenteur-géomètre, portant le numéro 11 395 de ses minutes et daté du 2 mai 2017, est annexé à la présente pour en faire partie intégrante."
QUE la présente résolution fait partie intégrante de l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet de prolongement des services de la 24e Rue entre Excavation Notre-Dame inc. et la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins signée le 18 janvier 2017.

146-05-2017

9.16 - Renouvellement et modifications à l'entente pour la conciergerie du Centre communautaire

ATTENDU que le renouvellement pour le service de conciergerie du centre communautaire arrive à échéance;
ATTENDU que le contrat est octroyé à M. Bruno Morin;
ATTENDU que sa conjointe, Mme Thérèse Larochelle, participe également à la réalisation du contrat;
ATTENDU que différents types de ménage peuvent survenir dans une année, un tarif horaire est établi;
ATTENDU que les tarifs déjà établis demeurent les mêmes;

Il est proposé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'entente de service de conciergerie du Centre communautaire avec M. Bruno Morin et Mme Thérèse Larochelle soit renouvelée pour une autre année;
 QUE les tarifs suivants s'appliquent:

- montage de la salle :	30	\$;
- Démontage de la salle :	35	\$;
- Déjeuner ou souper "monstre" :	90	\$;
- Ménage du vendredi lors du camp de jour :	85	\$;
- Ménage avec cuisine :	85	\$;
- Ménage avec cuisine (si seulement la cuisinière à laver ou de la vaisselle à faire) :	75	\$;
- Ménage sans cuisine :	60	\$;
- Lavage des linges :	5	\$;

QU'un tarif horaire de 15 \$ soit ajouté pour les autres types de ménage.

147-05-2017

9.17 - Achat de chandails pour soccer et camp de jour

ATTENDU que 15 chandails dry-fit pour les jeunes de 10 à 12 ans inscrits au soccer doivent être achetés;
 ATTENDU que les chandails pour les enfants de 4 à 9 ans sont offerts gratuitement à la Municipalité par l'entremise du programme Tim Bits de Tim Horton;
 ATTENDU que 16 chandails dry-fit pour les moniteurs du camp de jour doivent également être achetés;
 ATTENDU que des soumissions de trois compagnies ont été reçues;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'achat de 15 chandails dry-fit pour le soccer au coût de 189 \$, avant les taxes applicables auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit Sport LGL;
 DE procéder à l'achat de 16 chandails dry-fit pour les moniteurs du camp de jour au coût de 256 \$, avant les taxes applicables auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit Sport LGL.

148-05-2017

9.18 - Achat de matériel pour soccer

ATTENDU que de l'équipement pour le soccer doit être acheté (buts de soccer portatif, ballons et dossards);
 ATTENDU que des soumissions de deux compagnies ont été reçues;
 ATTENDU que cette activité est organisée par le comité des loisirs de la Municipalité;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'achat d'équipement pour le soccer auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit Distribution sports-loisirs au coût de 396,17 \$, avant les taxes applicables;
 QUE le paiement est effectué par le compte de dépenses numéro 0270155600 du comité des loisirs.

149-05-2017

9.19 - Achat de matériel pour camp de jour

ATTENDU que du matériel de jeux pour le camp de jour doit être acheté (dossards, jeu serpent et échelle géant, anneaux style ringuette);
 ATTENDU que des soumissions de deux compagnies ont été reçues;

Il est proposé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat du matériel de jeux requis auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit Distribution Sports-Loisirs, au coût de 155,49 \$, avant les taxes applicables.

150-05-2017

9.20 - Vente des bandes de patinoire en surplus

ATTENDU que la Municipalité procède présentement à l'acquisition de nouvelles bandes de patinoire;
 ATTENDU que les bandes actuelles en bois ne seront plus utilisées et deviennent ainsi un bien excédentaire;
 ATTENDU la résolution numéro 092-04-2017 concernant la disposition de ces

bandes de patinoire;
ATTENDU l'annonce parue dans le NotreDamois d'avril 2017 afin d'offrir les bandes aux résidents intéressés par leur acquisition;
ATTENDU que les offres des citoyens devaient être reçues au plus tard le 5 mai 2017;
ATTENDU qu'une seule offre a été reçue à cette date;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le lot complet des bandes de patinoire à M. Alain Cloutier, résidant au 285, 35e Rue à Notre-Dame-des-Pins. Celui-ci devra enlever et transporter l'ensemble des bandes de patinoire avec ses propres moyens en laissant le terrain exempt de débris.

151-05-2017

9.21 - Inspecteur municipal - heures supplémentaires

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû accumuler lors des dernières semaines plusieurs heures de travail;
ATTENDU qu'avec les différentes tâches de l'inspecteur, il ne lui sera pas possible de reprendre plusieurs heures à court terme;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 50 heures travaillées à Hugues Poulin, inspecteur municipal.

152-05-2017

9.22 - Don d'une bannière à Antony Auclair

ATTENDU que la Municipalité a fait réaliser une banderole "En route vers la NFL... Antony Auclair" afin d'encourager et de promouvoir les performances de l'athlète notre-damois Antony Auclair qui est admissible au repêchage de la ligue nationale de football;
ATTENDU que le repêchage a eu lieu à la fin du mois d'avril;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire don de la banderole à Antony Auclair en souvenir de ce moment qu'il a vécu à Notre-Dame-des-Pins.

153-05-2017

9.23 - Achat d'une fourche pour le tracteur

ATTENDU que l'achat d'une fourche à palette pour le tracteur serait utile à différents travaux;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une fourche à palette auprès de Garage Oscar Brochu inc. au coût de 825 \$, avant les taxes applicables.

154-05-2017

9.24 - Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour une aliénation/lotissement - Ferme des Pins

ATTENDU qu'une demande d'autorisation pour aliénation/lotissement des lots 5 202 607, 5 202 577, 5 200 582 et 5 202575 en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles de Ferme des Pins S.E.N.C. a été reçue;
ATTENDU que la Municipalité doit se prononcer sur cette demande;
ATTENDU que le lotissement demandé permettra de consolider la propriété voisine qui exploite présentement une parcelle de la propriété de Ferme des Pins S.E.N.C.;

ATTENDU que le potentiel agricole des lots ne sera pas affecté;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'aliénation/lotissement de Ferme des Pins S.E.N.C. auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

155-05-2017

9.25 - Adhésion aux Fleurons du Québec

ATTENDU que le comité d'embellissement souhaite que la Municipalité adhère aux Fleurons du Québec afin d'avoir des outils de promotion pour encourager les citoyens de la Municipalité à fleurir davantage;
ATTENDU qu'il y a une économie lors de l'inscription d'une Municipalité pour 3 ans;

ATTENDU que les membres du conseil municipal souhaite appuyer le comité d'embellissement dans ses démarches;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité s'inscrive aux Fleurons du Québec pour une période de 3 ans (2017 à 2019) au coût total de 1 147 \$;
QUE le paiement est effectué avec le compte au grand livre numéro 0270190600 du comité d'embellissement.

156-05-2017

9.26 - Achat de matériel pour le comité d'embellissement

ATTENDU que les membres du comité d'embellissement souhaitent réaliser une activité spéciale le 10 juin afin de faire la promotion de l'embellissement du village tout en faisant connaître leur nouveau comité;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre aux membres du comité d'embellissement de procéder aux achats suivants:

- achat de chandails pour identifier les membres pendant l'activité;
- achat de deux banderoles enfin de rendre visible le kiosque;
- tirage de trois certificats cadeau d'une valeur de 100 \$, 50 \$ et 50 \$ parmi les gens qui iront acheter du matériel admissible aux Serres St-Simon en utilisant le bon-rabais remis par le comité d'embellissement lors de l'activité du 10 juin;
- achat de trois pots à fleurs afin d'embellir le site du bureau municipal;
- envoyer un publipostage afin d'annoncer aux citoyens de Notre-Dame-des-Pins la tenue de cette activité spéciale.

157-05-2017

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 22 h 30.

Pierre Bégin,
Maire
trésorière

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bégin,
Maire